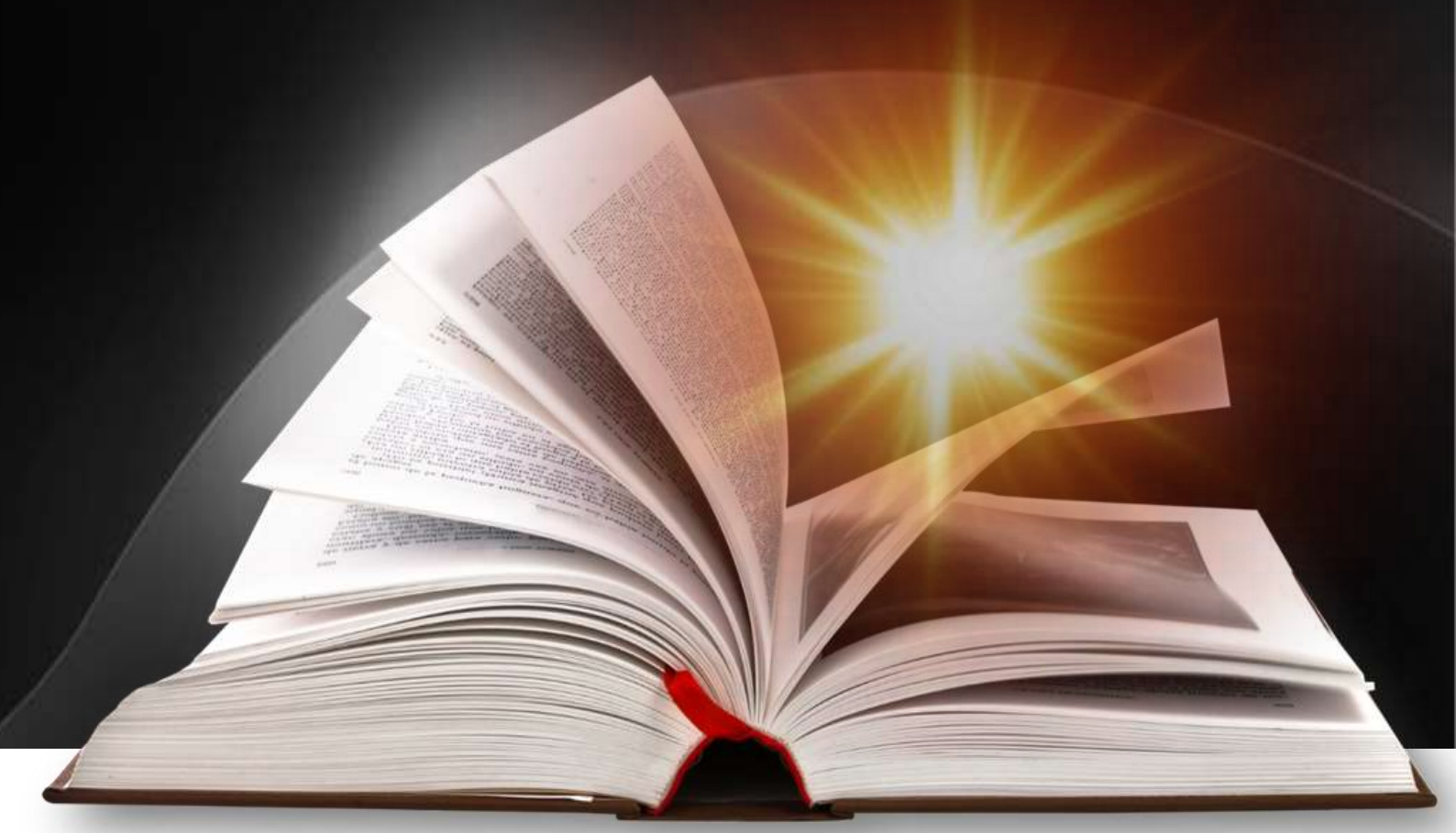
ISSN
: 2790-6248
: 2790-6256

RPJ

Revue Panafricaine de la Jeunesse

- Pan African Youth Journal -



Volume 3, n°2, Mai - Août 2024

EDITIONS LUMUMBA
Un nouvel élan de l'édition africaine

Association Panafricaine pour l'Encadrement et la Formation de la Jeunesse

African Scientific Universe

Afrindala Group

© Editions Lumumba

Déterminants sociaux de l'inclusion des enfants autistes dans l'éducation au Burkina Faso

[Social determinants of the inclusion of autistic children in education in Burkina Faso]

OUEDRAOGO Patoin-Samba Juste Honoré
Université Joseph Ki-Zerbo/ Burkina Faso
Email :justehonore@yahoo.fr

ISSN
: 2790-6248
: 2790-6256

Revue Panafricaine de la Jeunesse

- Pan African Youth Journal -

DOI : https://doi.org/10.58610/RPJ.2790.6248.6256.31

Editions Lumumba I Afriscience I Association Panafricaine pour l'Encadrement et la Formation de la Jeunesse

EDITIONS LUMUMBA
Un nouvel élan de l'édition africaine

Revue Panafricaine de la Jeunesse (RPJ)
ISSN : 2790-6248
e-ISSN : 2790-6256
© Editions Lumumba - APANAEFJ
Bibliothèque Nationale du Congo I Ordonnance loi n° 89-010
du 11 janvier 1989 – Permis d'implantation n° BNC/DPHK/08/2022

Afrindala Group

La Revue Panafricaine de la Jeunesse (RPJ) est une revue scientifique internationale, interdisciplinaire et interactive. Elle se veut un lieu de diffusion de travaux de recherche originaux et substantiels sur diverses questions liées aux enjeux et défis des sociétés africaines, dans toutes les disciplines scientifiques. La RPJ est enregistrée par le Centre International de l'ISSN (International Standard Serial Number) sous les numéros ISSN : 2790-6256 et e-ISSN : 2790-6248.

Les Éditions Lumumba, sous la houlette du label panafricain Afrindala Group, branche scientifique « Afriscience », sont une maison d'édition établie en RD Congo conformément à l'Ordonnance-Loi n° 89-010 du 11 janvier 1989 et opérant sous le permis d'établissement n° BNC/DPHK/08/2022. Enregistrées auprès de l'Agence Internationale de l'ISBN, par l'intermédiaire de l'Agence Francophone pour la Numérotation Internationale du Livre (AFNIL), les Éditions Lumumba sont repértoriées sous l'identifiant éditeur : 978-2-38489.

Le comité scientifique international, composé d'enseignants et de spécialistes d'Afrique et d'ailleurs, assure une diversité d'expertises et de perspectives. En tant que membre de Crossref, une organisation américaine participant à l'indexation globale du contenu scientifique, les Éditions Lumumba bénéficient d'un préfixe DOI (10.58610) pour attribuer un DOI unique à chaque œuvre éditée. Cela permet aux publications d'être accessibles à des milliers de membres de Crossref et à des centaines d'organisations, y compris des institutions scientifiques et universitaires du monde entier, augmentant considérablement la visibilité et l'impact international des travaux publiés.

Les Éditions Lumumba s'appuient sur un vaste réseau de distributeurs et de partenaires internationaux, incluant des universités, des ONG et de grandes plateformes telles que CAIRN.INFO (la plus grande bibliothèque numérique francophone), DILICOM, OpenEdition Books, la plateforme Afriscience, etc.

© Editions Lumumba

Revue Panafricaine de la Jeunesse

— RPJ —

- Pan African Youth Journal –

Revue scientifique internationale, interdisciplinaire et interactive

Périodicité : avril, août et décembre
Prix du numéro : 30 USD
Abonnement annuel : 100 USD
Version numérique disponible sur : www.afriscience.org

Suivez-nous sur nos réseaux sociaux :
@editionslumumba | @afriscience

Imprimé en République Démocratique du Congo

Tél. (+243) 90 43 370 19
Email : contact@editionslumumba.com
Site web : www.editionslumumba.com
Siège : 10, avenue de la Moto croisement boulevard M'siri, ville de Lubumbashi, RD Congo

Editorial

Chères lectrices, chers lecteurs,

C'est avec un immense enthousiasme et une profonde conviction que nous vous invitons à explorer cet espace de réflexion, où la richesse de l'ingéniosité africaine se marie harmonieusement avec l'excellence académique, donnant naissance à une véritable symphonie de savoirs et d'innovations. Alors que le monde fait face à des défis multiples et complexes, la Revue Panafricaine de la Jeunesse (RPJ) se distingue comme un phare, éclairant les horizons inexplorés de la pensée africaine et universelle.

Nous vous convions à un voyage intellectuel unique, un périple au cœur de la créativité, de la réflexion et de l'engagement, où chaque page s'ouvre sur un monde en constante transformation. Dans cet espace de partage, les idées naissent souvent dans des contextes de résilience, de diversité et d'espoir, et elles y sont célébrées. Ces idées ne se contentent pas d'être le reflet des réalités africaines ; elles sont également le pont qui relie les cultures, reliant le local au global, le particulier à l'universel.

Dans ce numéro, les contributeurs mettent en lumière non seulement la science et l'innovation, mais aussi l'esprit de collaboration et de partage qui caractérise notre communauté de penseurs et de chercheurs venus de tous horizons. Ici, la rigueur scientifique se marie avec la passion, créant un espace vibrant où les voix des scientifiques résonnent, portées par l'engagement de ceux et celles qui œuvrent pour la transformation des sociétés. Les travaux présentés sont autant de témoignages d'un monde en perpétuelle évolution, où les perspectives croisées favorisent une compréhension plus profonde et plus nuancée des enjeux actuels.

À travers les pages de cette revue, le continent africain se dévoile dans toute sa complexité et sa diversité. Trop souvent perçu sous des prismes réducteurs, l'Afrique révèle ici ses multiples facettes, offrant ainsi un regard neuf et éclairant sur ses réalités. Chaque article,

chaque étude est une invitation à repenser ce que nous savons de l'Afrique et à redéfinir sa place dans le monde globalisé, tout en soulignant l'importance de ses contributions à la pensée mondiale.

Notre équipe éditoriale, soutenue par notre comité scientifique, s'engage à offrir une plateforme de qualité, où chaque publication est le fruit d'une collaboration enrichissante entre auteurs et évaluateurs. Ce processus de travail collectif assure non seulement la rigueur et la pertinence des contenus, mais aussi leur potentiel de transformation pour les sociétés africaines et au-delà.

Au fil de votre lecture, nous espérons que vous serez inspiré(e)s non seulement par la profondeur des réflexions et des analyses proposées, mais aussi par la mission qui guide notre revue : celle de positionner l'Afrique au cœur du discours mondial sur l'innovation et la recherche. Ensemble, construisons un avenir où la science africaine éclaire et inspire, non seulement les peuples africains, mais l'ensemble de l'humanité.

Rejoignez-nous dans cette aventure intellectuelle, et laissez-vous saisir par les innombrables possibilités offertes par un continent en effervescence créative et en quête d'un renouveau global.

Bonne lecture et bienvenue dans un monde de découvertes !

L'équipe éditoriale

Equipe de la revue

Comité de rédaction :

- Directeur de Publication : M. le Pr. Basile Mulwani Makelele, RD. Congo
- Rédacteur en chef : M. le Pr. Philippe Kasongo Maloba Tshikala, Belgique
- Rédacteur en chef Adjoint : M. Valery Ngoy Ndala, RD. Congo
- Secrétaire éditorial : William Agbaka, Bénin
- Coordinateur du processus d'adhésion : M. Josué Lwamba, RD Congo
- Gestionnaire administratif : Banon Zinsou Côme, Bénin
- Gestionnaire financière : Clarisse Mwelwa Bilepo, RD Congo
- Coordinateur des partenariats : Fidèle Bukasa Kabwe, RD Congo
- Traducteur en chef : Dr. Fo-Koku D. Woameno, Togo
- Responsable de la publication en ligne : M. Mayou Nkensa, Cameroun

Comité scientifique :

- Dr. Abdoulaye OUEDRAOGO, PhD en Gestion de Projets, Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan (MEFP) au Burkina Faso, Burkina Faso
- Dr. Abi-Kaberou Gildas, PhD en Sciences de l'Education, Ecole Normale Supérieure (ENS/Porto-Novo) et à l'Institut de Psychologie de Travail et des Organisations (PTO), Bénin
- Dr. Adaba Koffi Amessou, PhD en Sociologie (Sociologie Politique), Université de Lomé, Togo
- Dr. Adrien Mazanga Nakunyi, PhD en Sciences de l'Education, Université Simon Kimbangu de Lubumbashi, RD Congo
- Dr. Akimou TCHAGNAOU, PhD en Sciences de l'Education et de la Formation, Université André Salifou de Zinder, Niger
- Dr. AMBOMBI EYOLO Azede Espoir, PhD en criminologie, PhD en pédagogie, en psychologie des organisations, Directeur de la chaire MBA, Afrikan campus, Formateur à l'école de police du Congo, Congo Brazza
- Dr. Amoussou Franck, PhD en Linguistique Anglaise Appliquée, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- Dr. Andi Cudai Nur, PhD en Education, Makassar State University, Indonésie
- Dr. Ballo Drisa, PhD en Roman africain, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali

- Dr. Basile Mulwani Makelele, PhD en Psychologie, Université de Lubumbashi, RD Congo
- Dr. Bernard Aristide BITOUGA, PhD en Anthropologie (Anthropologie sociale et culturelle), Université de Douala, Cameroun
- Dr. Bruno Duovany BEKOLO ENGOUDOU, PhD en ethnologie-anthropologie, Université de Douala, Cameroun
- Dr. Carine Nadège BOUMA, PhD en Droit privé, Université de Bamenda, Cameroun
- Dr. Dédé Terence, PhD en Lettres, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire
- Dr. Doba SORO, PhD en Anthropologie Sociologie, Université Polytechnique de Man, Côte d'Ivoire
- Dr. Dre NGONO OSSANGO PANGRACE, PhD en Psychologie, Spécialité : Psychologie du développement humain, Université de Yaoundé, Cameroun
- Dr. ESSOME LELE GIslain Arnaud, PhD en Langue et Linguistique espagnoles, option Sémiotique iconotextuelle, Asociación de Cervantistas ECLLA – Études du Contemporain en Littératures, Langues et Arts, UJM Saint-Étienne UFD LLSL – Littératures, Langues et Sciences du Langage, Univ. Maroua, Cameroun
- Dr. Fidélie NTSHIKALA MBUYA, PhD en Psychologie, Université de Kolwezi, RD Congo
- Dr. Fo-Koku D. Woameno, PhD en Littérature et civilisation américaine, Université de Lomé, Togo
- Dr. Gano Nouhou, PhD en Analyse du discours, Université cheikh Anta Diop de Dakar, Sénégal
- Dr. Gninneyo Sylvestre-Pierre NIYA, PhD en Sciences de l'éducation, Spécialité : Politiques éducatives (Éducation inclusive), Ecole Normale Supérieure/Koudougou, Burkina Faso
- Dr. Ilunga Bumute Christian, PhD en Psychologie, Université de Likasi, RD Congo
- Dr. Jean Pierre Kayembe Kayembe, PhD en Chimie, Rhodes University, South Africa
- Dr. Jeef TSHITAMBA KABALA, PhD en Sciences Politiques et Administratives, Université de Lubumbashi, RD Congo
- Dr. José NGOY WA NGOY TWITE, PhD en Psychologie du travail, spécialité : psychopathologie du travail, Université de Kolwezi, RD Congo

- Dr. Kabiena Kuluila Pierre Valery Dieudonné, PhD en Droit, Université Officielle de Mbuji-Mayi, RD Congo
- Dr. Kabuya-Kabeya Sthilobo Hilaire, PhD en Droit, Université Officielle de Mbuji-Mayi, RD Congo
- Dr. Kaniki Wa Cilombo Joseph-Robert, PhD en Droit, Université Officielle de Mbuji-Mayi, RD Congo
- Dr. KONGUE Toyindou, PhD en Géographie, Option Géographie humaine, rurale et économique, Université de Lomé, Togo
- Dr. KONÉ PATRICE M'BÉTIEN, PhD en Criminologie, Université Félix Houphouet Boigny, Côte- d'Ivoire
- Dr. KOUADIO BAYA BOUAKI, PhD en Sociologie, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire
- Dr. KOUADIO Yao Adoman Francis, PhD en Sociologie politique, West Africa Social Science Laboratory, Côte- d'Ivoire
- Dr. Lago Blé Angelin, PhD en Histoire, Université Jean-Lorougnon Guede, Côte d'Ivoire
- Dr. Lokossou Bonaventure, PhD en audiovisuel et de l'information, de la communication, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- Dr. Matthias Cinyabuguma, PhD en Economie, Banque mondiale, RD Congo
- Dr. MBANGI MBONZALE, PhD en sciences sociales, Université de Lubumbashi, RD Congo
- Dr. MBULA MUSASA M. Serge Caleb, PhD en Sciences (Géologie du Pétrole), Université Pédagogique Nationale (UPN)/Kinshasa, RD Congo
- Dr. Metsena Ndjavoua, PhD en Histoire des Relations Internationales, Université de Maroua (Cameroun)/ Institut Universitaire de Développement International (IUDI), Cameroun
- Dr. Mohamed Atteyoub H. dit Modibo SIDIBÉ, PhD en Sciences Économiques et de gestion, Université des sciences sociales et de gestion de Bamako, Mali
- Dr. Moussa Coulibaly, PhD en Sciences du langage et de la Communication, Université Assane Seck de Ziguinchor du Sénégal, Sénégal
- Dr. Moussa Dourfaye Abdoul-kadze, PhD en santé, Santé publique, épidémiologie, biostatistique, recherche en santé, Hôpital de référence de Maradi, Niger
- Dr. Nebie Boukary, PhD en Sciences du Langage, Université de Fada N'Gourma, Burkina Faso

- Dr. Ngala Ntumba Peter, PhD en Droit, Université Officielle de Mbuji-Mayi, RD Congo
- Dr. NGOIE KAZIMINGI Patrick, PhD en Sciences de l'Education, Université de Lubumbashi, RD Congo
- Dr. Ngoy Ndombe Alain, PhD en Droit, Université de Lubumbashi, RD Congo
- Dr. Nkongolo Mulami Kapweka Alphonse, PhD en Droit, Université Officielle de Mbuji-Mayi, RD Congo
- Dr. Norbert Aimé MELINGUI AYISSI, PhD en Histoire, Université de Douala, Cameroun
- Dr. Ntita Ntita Jean Christ, PhD en Droit, Université Officielle de Mbuji-Mayi, RD Congo
- Dr. Nyebe Atangana Sandrine, PhD en Sciences de l'Education, Membre du Laboratoire BONHEURS, CY Cergy Paris Université, Cameroun
- Dr. Outéndé TOUNDOU, PhD en Physiologie végétale, Agrophysiologie, fertilisation des sols, Université de Lomé, Togo
- Dr. Philippe KASONGO MALOBA TSHIKALA, PhD en Psychologie, Université de Lubumbashi, Belgique
- Dr. Raymond-Bernard AHOUANDJINOU, PhD en socio-anthropologie, andragogue et juriste, Association Internationale des Sociologues de Langue Française et du Centre d'Etudes et de Recherche en Education et Interventions Sociales pour le Développement (CEREID), Bénin
- Dr. Richard Muimbi Kitumba, PhD en Droit, Université de Kabinda, RD Congo
- Dr. SAIDI Hicham, PhD en sciences économiques et gestion, Université Moulay Ismaïl, FSJES – Meknès, Maroc
- Dr. SIDIBÉ OUSMANE, PhD en Linguistique du Discours, Université de San Pedro, Côte d'Ivoire
- Dr. Tamia Jules-Amstrong, PhD en Psychologie, Spécialité : Psychologie du Travail et des Organisations, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire
- Dr. Xie Huifang, PhD en Sciences de l'Education, Université pédagogique d'Etat du Liaoning, Chine
- Prof. Dr. DIEU LOBA ARNAUD, Professeur titulaire CAMES, Université Félix Houphouet Boigny, Côte d'Ivoire.

Revue Panafricaine de la Jeunesse
Revue scientifique internationale
ISSN : 2790-6248 I e-ISSN : 2790-6256
Editions Lumumba
Un nouvel élan de l'édition africaine
Email : contact@editionslumumba.com
Afriscience
African Scientific Universe

Déterminants sociaux de l'inclusion des enfants autistes dans l'éducation au Burkina Faso

[Social determinants of the inclusion of autistic children in education in Burkina Faso]

OUEDRAOGO Patoin-Samba Juste Honoré
Université Joseph Ki-Zerbo/ Burkina Faso
Email :justehonore@yahoo.fr

Résumé

L'éducation des personnes handicapées, et particulièrement des enfants autistes, a toujours nécessité des mesures spécifiques visant à adapter l'offre éducative à leurs besoins. Au Burkina Faso, des lois et règlements ont été adoptés pour respecter les engagements internationaux et mettre en œuvre les orientations des documents stratégiques nationaux. Cet article vise à évaluer la mise en œuvre de ces textes par les acteurs étatiques et associatifs impliqués dans l'éducation des enfants autistes. Une approche qualitative de collecte et d'analyse des données a révélé un cadre juridico-institutionnel incluant des mesures sociales favorables à l'inclusion éducative, ainsi que des structures étatiques et associatives dont les missions devraient faciliter l'application de ces décisions politiques. Toutefois, ces facilitateurs sont confrontés à une application limitée des textes, résultant en une insuffisance de ressources humaines qualifiées et d'infrastructures adaptées pour l'éducation des autistes. L'absence de statistiques désagrégées représente également un obstacle significatif à ce type d'éducation.

Mots-clés : Éducation pour tous, Autisme, Éducation inclusive

Abstract

Education for persons with disabilities, and particularly for autistic children, has consistently required specific measures aimed at adapting educational offerings to their needs. In Burkina Faso, laws and regulations have been enacted to honor international commitments and implement the guidelines of national strategic documents. This article aims to assess the implementation of these texts by state and associative actors involved in the education of autistic children. A qualitative approach to data collection and analysis revealed a juridico-institutional framework that includes social measures favorable to educational inclusion, as well as state and associative structures whose missions should facilitate the application of these political decisions. However, these facilitators face limited implementation of the texts, resulting in a shortage of qualified human resources and appropriate infrastructure for the education of autistic children. The absence of disaggregated statistics also constitutes a significant obstacle to this type of education.

Keywords: Education for All, Autism, Inclusive Education

0. Introduction

L'intégration des personnes en situation de handicap dans le système éducatif burkinabè représente une question d'une importance capitale, non seulement pour les personnes concernées mais aussi pour la société dans son ensemble. Cette inclusion est strictement encadrée par une série de lois et de décrets, dont la loi n°013-2007/AN du 30 juillet 2007 relative à l'orientation de l'éducation, la loi n°012-2010/AN du 1er avril 2010 concernant la protection et la promotion des droits des personnes handicapées, ainsi que le décret n°2012-828/PRES/PM/MASSN/MEF/MS/MENA/MESS du 22 octobre 2012, qui prévoit l'adoption de mesures sociales en faveur des personnes handicapées, tant en matière de santé que d'éducation. Plus récemment, l'arrêté n°2023-130 a été signé pour introduire des mesures spécifiques à l'égard des candidats handicapés lors des examens et concours nationaux au Burkina Faso.

Ces cadres législatifs et réglementaires, en droite ligne avec la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Constitution burkinabè et le quatrième Objectif de développement durable (ODD4), visent à garantir l'inclusion de tous les types de handicaps dans le système éducatif. Ils sont renforcés par des référentiels stratégiques tels que le Programme sectoriel de l'éducation et de la formation (PSEF) pour la période 2017-2030, et la Stratégie nationale de développement de l'éducation inclusive (SNDEI) pour 2018-2022, qui servent de guides opérationnels pour la mise en œuvre des politiques publiques en faveur de l'éducation inclusive.

Malgré les progrès réalisés grâce à l'application de ces politiques, l'inclusion éducative au Burkina Faso demeure inégale et fragmentaire. Le défi principal réside dans l'incapacité à couvrir tous les types de handicaps. Les rapports de recensement de la population montrent que le nombre de personnes handicapées âgées de 2 ans ou plus est passé de 140 163 en 1985 à 184 975 en 2019. En 2006, les déficiences étaient classées en quatre types : mentale, motrice, visuelle et auditive. En 2019, ce nombre est passé à six, englobant les difficultés à communiquer, à voir, à entendre, à marcher, à se souvenir, et à effectuer des activités quotidiennes.

Cependant, malgré cette cartographie de plus en plus précise, l'un des symptômes fondamentaux de l'autisme—l'incapacité à interagir socialement—reste largement négligé dans les politiques éducatives actuelles. Cette omission, combinée à l'absence de statistiques désagrégées, à l'insuffisance des infrastructures adaptées et au manque de ressources humaines qualifiées, compromet gravement l'inclusion des personnes atteintes de Trouble du Spectre Autistique (TSA) dans le système éducatif burkinabè. Cette situation soulève une question cruciale : *les personnes atteintes de TSA sont-elles véritablement incluses dans le système éducatif*

burkinabè ? Quel est le rôle des facteurs sociaux dans cette inclusion, et comment influencent-ils l'efficacité des stratégies nationales en matière d'éducation inclusive pour les personnes autistes ?

Face à cette problématique complexe, la question de recherche s'impose : quel est l'état des lieux de la prise en compte des déterminants sociaux dans les actions éducatives destinées aux personnes autistes au Burkina Faso ?

La réponse à cette question permettra à cette étude de dresser un bilan exhaustif de la prise en compte des facteurs sociaux dans les interventions éducatives en faveur des personnes atteintes de TSA au Burkina Faso. Pour atteindre cet objectif, l'hypothèse centrale est que l'intégration des déterminants sociaux dans les interventions éducatives destinées aux personnes autistes au Burkina Faso rencontre encore des obstacles significatifs, entravant ainsi la pleine réalisation de l'éducation inclusive.

Afin de tester cette hypothèse, une méthodologie rigoureuse et adaptée sera mise en œuvre, visant à explorer en profondeur les facteurs sociaux qui influencent l'éducation des personnes autistes et à identifier les lacunes dans la stratégie nationale actuelle.

1. Méthodologie

La méthodologie adoptée dans cette étude a été soigneusement définie pour garantir une rigueur scientifique et une pertinence des résultats obtenus. Cette section clarifie l'approche méthodologique employée et explicite les concepts clés utilisés dans l'analyse.

L'approche qualitative a été privilégiée, permettant une exploration approfondie et nuancée du sujet à travers diverses techniques de collecte et de traitement des données. Parmi ces techniques figurent l'exploration documentaire, l'entretien, l'observation, et l'analyse du discours. L'exploration documentaire a inclus une revue exhaustive de la littérature scientifique, en s'appuyant sur des articles scientifiques, des mémoires, des rapports, et des textes juridiques pertinents pour le contexte de l'éducation inclusive et la prise en charge des personnes atteintes de Trouble du Spectre Autistique (TSA) au Burkina Faso.

Les entretiens exploratoires ont joué un rôle central dans cette recherche. Ils ont permis de recueillir des informations de première main auprès des autorités responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques d'éducation inclusive, ainsi que des acteurs associatifs œuvrant directement avec les personnes atteintes de TSA. Ces échanges ont offert une compréhension enrichie des défis et des opportunités présentes dans le domaine, en intégrant les perspectives des décideurs politiques et des praticiens de terrain.

Inspirée par les travaux de Fillol et al. (2016), qui ont utilisé la notion d'« autopsie sociale » pour examiner les circonstances des décès accidentels, cette étude applique une méthode similaire pour évaluer l'éducation inclusive. L'« autopsie sociale » ici fait référence à une analyse détaillée et contextuelle de l'éducation des personnes autistes, en considérant celle-ci comme un processus multidimensionnel impliquant non seulement les acteurs formels du système éducatif, mais aussi la famille, la communauté, et l'environnement social des individus concernés.

L'observation sur le terrain a été réalisée lors de visites dans une école inclusive gérée par l'Association Burkinabè pour l'Aide aux Personnes Handicapées Enfants (ABAPE) et dans un centre de prise en charge des enfants autistes, le centre 3A. Ces visites ont permis de collecter des données empiriques essentielles pour comprendre les pratiques quotidiennes et les défis concrets de l'éducation des enfants atteints de TSA dans des contextes institutionnels spécifiques.

Les données collectées ont ensuite été soumises à une analyse de contenu rigoureuse. Ce processus d'interprétation et de commentaire a permis d'extraire des insights significatifs, en s'appuyant sur un cadre conceptuel précis. Les notions et concepts clés utilisés dans l'analyse, tels que l'inclusion, le handicap, et l'éducation multidimensionnelle, ont été soigneusement définis pour garantir une compréhension claire et une application cohérente tout au long de l'étude.

Cette méthodologie robuste assure que les résultats obtenus sont non seulement fiables mais aussi représentatifs de la réalité complexe de l'éducation inclusive des personnes autistes au Burkina Faso.

2. Approche conceptuelle

L'élaboration conceptuelle de cette étude repose sur trois concepts fondamentaux : l'autisme, l'éducation inclusive, et les déterminants sociaux. Ces notions sont au cœur de notre analyse et offrent un cadre théorique solide pour examiner l'inclusion des personnes atteintes de Trouble du Spectre Autistique (TSA) dans le système éducatif burkinabè.

2.1. Autisme

L'autisme, ou Trouble du Spectre Autistique (TSA), constitue un trouble neurodéveloppemental complexe qui se manifeste dès les premières années de la vie, généralement avant l'âge de 3 ans. Ce trouble se caractérise par une triade de déficits marquants touchant les interactions sociales, la communication, et le comportement, souvent accompagnés de gestes répétitifs et d'intérêts restreints. Selon la Classification Internationale des Maladies (CIM-10) recommandée par la Haute Autorité de Santé (HAS), l'autisme est défini comme un état persistant, affectant de manière profonde

et durable les capacités d'un individu à interagir avec son environnement social (Boukari Pamtaba, 2015).

Avec l'évolution des critères diagnostiques, notamment dans le cadre du DSM-5, le spectre de l'autisme s'est élargi pour englober non seulement le trouble autistique classique, mais aussi le syndrome d'Asperger et d'autres troubles envahissants du développement (TED). Ces manifestations incluent des déficits sévères en communication verbale et non verbale, des difficultés prononcées dans les interactions sociales, et des comportements souvent stéréotypés (Fédération québécoise de l'autisme, autisme.qc.ca).

Les enfants autistes présentent des caractéristiques distinctives telles que l'incapacité à répondre à leur prénom, une tendance marquée à l'isolement, et un évitement du contact visuel, qui est souvent remplacé par l'utilisation dominante de la vision périphérique, donnant à leur regard une apparence de vide ou de transparence (Boukari Pamtaba, 2015). Au Burkina Faso, l'autisme est officiellement reconnu comme un handicap, ce qui renforce la nécessité d'une prise en charge adaptée et inclusive dans les structures éducatives.

2.2. Éducation Inclusive

L'éducation inclusive représente une approche éducative fondée sur le principe fondamental du droit de chaque individu à une éducation de qualité, capable de répondre à ses besoins éducatifs fondamentaux. Ce modèle vise à enrichir l'expérience éducative en promouvant la présence et la participation de tous les apprenants, avec une attention particulière pour les groupes vulnérables et marginalisés. L'objectif ultime de l'éducation inclusive est de permettre à chaque individu de développer pleinement son potentiel, quels que soient son contexte ou ses défis personnels (UNESCO).

Ce modèle éducatif inclusif s'étend à tous les enfants et adolescents, y compris ceux en situation de handicap, en veillant à ce que leurs besoins spécifiques soient pris en compte dans le cadre des processus d'enseignement et d'apprentissage. Cette vision est partagée par Handicap International, qui met l'accent sur l'importance d'une éducation accessible et équitable pour tous.

L'approche de la Stratégie Nationale de Développement de l'Éducation Inclusive (SNDEI) du Burkina Faso s'inscrit dans cette perspective, en affirmant que l'éducation inclusive vise à combattre la marginalisation des individus et à promouvoir la reconnaissance et l'intégration des différences. Cela implique une réorganisation profonde des cultures, des politiques, et des pratiques au sein des institutions éducatives, pour créer un environnement véritablement accueillant et adaptatif (SNDEI 2018-2022).

2.3. Déterminants sociaux

Les déterminants sociaux se réfèrent aux facteurs ou conditions sociales qui ont le pouvoir d'influencer, positivement ou négativement, un processus ou une situation donnée. Ces éléments jouent un rôle crucial dans le succès ou l'échec de l'inclusion des personnes en situation de handicap, en particulier des individus atteints de TSA.

Amandine Fillol et al. ont démontré que l'accompagnement social d'une victime d'accident peut être un déterminant clé de sa prise en charge et de sa guérison (2016). Par analogie, nous postulons que l'assistance et le soutien apportés à une personne autiste constituent des facteurs déterminants de sa réussite éducative, en influençant directement sa capacité à s'approprier les contenus éducatifs et à être évaluée de manière juste et équitable.

Les déterminants sociaux favorables, tels que les politiques publiques inclusives, les attitudes positives de l'entourage, et la disponibilité des ressources adaptées, peuvent agir comme des facilitateurs dans l'éducation des personnes autistes. À l'inverse, les déterminants défavorables, tels que les perceptions sociales négatives, le rejet des personnes autistes, ou l'absence d'infrastructures adaptées, constituent des obstacles majeurs à leur inclusion effective.

C'est avec cette conception des déterminants sociaux en tête que nous abordons la partie suivante, qui se concentre sur l'état des lieux de la prise en compte de ces facteurs dans les interventions éducatives destinées aux personnes atteintes de TSA au Burkina Faso. Cette analyse permettra d'identifier les lacunes actuelles et d'explorer les voies possibles pour renforcer l'inclusion des autistes dans le système éducatif burkinabè.

3. Résultats

Les résultats de nos investigations comprennent un bilan de la mise en œuvre de la politique d'éducation inclusive, en mettant en évidence ses forces et ses faiblesses.

3.1. Déterminants sociaux favorables

Ils regroupent l'ensemble des facilitateurs, c'est-à-dire les facteurs favorables à l'inclusion des autistes dans l'éducation au Burkina Faso. Ils se composent du cadre juridico-institutionnel et de sa mise en œuvre sous forme d'actions sur le terrain.

3.1.1. Dispositif juridique et institutionnel

Le cadre juridique est constitué de textes de référence, législatifs et réglementaires. Les textes de référence servent de repères pour l'élaboration

des textes législatifs, qui, à leur tour, inspirent la prise de textes réglementaires.

Parmi les textes de référence, on trouve d'abord la Déclaration universelle des droits de l'Homme : « Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. » (1948, Article 26). Ensuite, l'Objectif de développement durable n°4 : « Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. » Enfin, on peut citer la Déclaration mondiale sur l'Éducation Pour Tous (EPT), la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées (CDPH, 2006) et la Stratégie nationale de développement de l'éducation inclusive (SNDEI) au Burkina Faso pour la période 2018-2022.

Dans la nomenclature législative de l'éducation inclusive au Burkina Faso, figurent la Constitution de 1991 : « Tous les Burkinabè naissent libres et égaux en droits. » (Article 1er), ainsi que les lois n°013-2007/AN du 30 juillet 2007 portant loi d'orientation de l'éducation et n°012-2010/AN du 1er avril 2010 portant protection et promotion des droits des personnes handicapées. Pour l'application de ces lois, le décret n°2012-828/PRES/PM/MASSN/MEF/MS/MENA/MESS du 22 octobre 2012, portant adoption de mesures sociales en faveur des personnes handicapées en matière de santé et d'éducation, et l'arrêté n°2023-130 portant mesures spécifiques en faveur des candidats handicapés lors des examens et concours au Burkina Faso, ont été pris.

Le dispositif organisationnel regroupe l'ensemble des structures étatiques et non étatiques intervenant dans la création de conditions favorables à l'éducation inclusive en faveur des autistes. Au niveau étatique, il y a les structures ministérielles, dont les principales sont la Direction générale de l'accès à l'éducation formelle (DGAEF), relevant du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des langues nationales (MENAPLN), et dont le bras technique en la matière est la Direction de la promotion de l'éducation inclusive, de l'éducation des filles et du genre (DPEIEFG).

L'action de ces structures étatiques est soutenue sur le terrain par 19 associations et 5 ONG. Parmi les principales associations, on peut citer l'Association Burkinabè d'Accompagnement Psychologique et d'Aide à l'Enfance (ABAPE), l'Association d'Aide et d'Accompagnement aux Enfants Autistes (3A) et la Coalition Nationale pour l'Éducation Pour Tous (CN/EPT). L'ABAPE gère un centre de prise en charge des enfants de 2 à 14 ans atteints de troubles du spectre autistique (TSA) et une école maternelle inclusive. 3A s'occupe d'un centre de prise en charge des autistes de tous âges, avec une prédominance d'adolescents. La CN/EPT joue un rôle de veille, de contrôle

et d'interpellation des autorités, ainsi que des autres acteurs, afin de favoriser l'accès de tous à l'éducation.

La mise en œuvre de cet arsenal juridique par les différents acteurs organisationnels a permis d'engranger des avancées significatives en matière d'éducation des autistes.

3.1.2. Acquis de la mise en œuvre des mesures sociales

Pour l'année scolaire 2023-2024, 697 autistes ont été scolarisés dans des établissements préscolaires, primaires, postprimaires et secondaires inclusifs au Burkina Faso (DPEIEFG). Bien que l'absence de statistiques désagrégées ne facilite pas la comparaison avec les années précédentes ou avec le nombre total d'autistes scolarisables, ce résultat est en grande partie dû à l'application de mesures sociales.

Celles-ci incluent, entre autres, la gratuité totale des frais de scolarité et/ou d'inscription dans les écoles et établissements scolaires ou universitaires publics ou communaux pour les handicapés indigents ; la réduction de 25 % des frais de scolarité et/ou d'inscription en cas d'invalidité partielle et de 50 % en cas d'invalidité totale dans les établissements d'enseignement de l'État et des communes ; la priorité à l'inscription dans les établissements publics, sous réserve de respecter leurs conditions d'accès ; le recul de 2 ans de l'âge réglementaire d'inscription en première année dans les établissements d'enseignement pour les enfants handicapés en cas de besoin ; le recul de 2 ans de la limite d'âge des candidats handicapés aux examens et concours de l'État en cas de besoin ; et le recul de 2 ans de la limite d'âge des candidats handicapés aux bourses de l'État en cas de besoin. Il est également prévu la possibilité de 2 redoublements par cycle sans perdre la bourse pour les élèves et étudiants handicapés ; l'attribution automatique d'une bourse pour les étudiants handicapés indigents ; 1/3 de temps supplémentaire lors des évaluations, des examens et des concours pour les élèves et étudiants handicapés ; la facilitation de l'accès à leurs salles de classe avec guide, assistant et interprète (Décret n°2012-828).

Pour faciliter la mise en œuvre des mesures précédemment citées, les candidats handicapés disposent d'une fiche d'identification individuelle gratuitement délivrée par les structures compétentes du ministère en charge des examens et concours scolaires, qui renseigne sur le type de déficience et les besoins spécifiques. Il est également prévu le regroupement des candidats handicapés nécessitant une prise en charge spécifique par type de déficience dans une même salle ; les adaptations et reformulations des épreuves ; la double dispense selon le type de déficience en cas de besoin ; la présence d'un accompagnant ou d'un assistant spécialisé pour chaque type de déficience selon la nécessité ; et l'admission des appareils spécifiques des candidats déficients physiques, visuels, intellectuels, autistes et souffrant de

troubles d'apprentissage pendant l'administration des épreuves (Arrêté n°2023-130).

La SNDEI prévoit, dans son dispositif d'inclusion, le suivi social et la guidance parentale, mais aussi les échanges entre autistes et non-autistes. Cela vise à permettre à l'autiste de passer des moments avec ses proches et ses camarades, à la maison comme à l'école, pour apprendre à développer des relations sociales aussi normales que possible. Bien que, comme l'a rappelé Françoise Selmi, cette relation entre l'autiste et sa fratrie se manifeste par un bouleversement des repères et des investissements familiaux, elle demeure nécessaire et possible (2014).

Boukari Pamtaba, responsable de l'ABAPE, explique :

> « *Nous travaillons avec les parents et le voisinage pour qu'ils comprennent le handicap, arrêtent les préjugés et acceptent les autistes comme toute autre personne. Nous leur apprenons à favoriser l'interaction entre les autistes et les autres pour favoriser le partage des codes sociaux à travers des jeux de société* » (Entretien du 07/06/2024).

Les résultats de la recherche de Gninneyo Sylvestre-Pierre NIYA (2018) confirment cette approche :

> « *Il est ressorti de notre étude que les enseignants des classes intégratrices de l'école Bangré-Yiguia mettent en application dans leurs tâches quotidiennes les pratiques éducatives acquises, qui sous-tendent l'intégration scolaire des enfants autistes*. » (Entretien du 07/06/2024).

Ibrahim Zoungrana, responsable de 3A, estime qu'une telle démarche peut faciliter l'intégration sociale des autistes burkinabè, dont les valeurs endogènes peuvent être un atout :

> « *Un enfant autiste qui s'était égaré a été retrouvé dans un groupe d'enfants dans un quartier de Ouagadougou, en train de s'amuser. On s'occupait bien de lui, comme d'un membre du groupe*. » (Entretien du 07/06/2024).

Ces facilitateurs ont ainsi permis de promouvoir une inclusion éducative au profit des autistes. Parmi les fruits de cette intégration scolaire des autistes, on note des résultats scolaires encourageants, tant en quantité qu'en qualité. Parmi les 25 autistes placés dans deux écoles primaires, dont une publique (Wemtenga C) et l'autre privée (Bangré I), 2 élèves de CP1 ont été classés 4e sur 80 élèves, et les 4 élèves de CM2 ont réussi au CEPE, tous étant admis en classe supérieure pour l'année scolaire 2022-2023.

L'État soutient également les structures de prise en charge des autistes. 3A en est un bénéficiaire, car le local qui abrite son siège est une propriété publique gracieusement mise à sa disposition.

Cependant, derrière cet arsenal de mesures sociales se cachent des imperfections, tant dans le contenu des textes que dans leur mise en œuvre.

3.2. Déterminants sociaux défavorables

Parmi les contraintes de l'éducation des autistes, on note que le dispositif juridique ne contraint pas les parents/tuteurs des autistes à les déclarer et à les scolariser sous peine de sanction. Les responsables du MENAPLN et des associations, principaux acteurs sur le terrain, estiment qu'il y a plus d'autistes cachés que d'autistes déclarés et pris en charge ou scolarisés. Le dispositif institutionnel est tel que trois ministères collectent des données sur les autistes : ceux en charge de la Santé, de l'Action sociale et de l'Éducation. Chaque ministère le fait pour les besoins de ses activités spécifiques sans concertation avec les autres. Le MENAPLN ne dispose que de quelques données concernant les autistes que les parents viennent inscrire à l'école inclusive ou dans un centre de suivi spécifique.

Parmi les facteurs contraignants de l'éducation des autistes, on note également le non-respect de la réglementation exigeant la présence d'un agent de santé scolaire dans la commission de recrutement des élèves. L'application de cette mesure aurait permis de détecter d'éventuels handicapés et de prendre les dispositions nécessaires pour créer les conditions propices à leurs études. Certains enseignants reçoivent des autistes qu'ils traitent comme les autres élèves, faute de formation suffisante pour identifier les cas d'autisme et les prendre en charge. Il arrive même qu'ils refusent de les accepter dans leurs classes, même lorsqu'ils reconnaissent ou découvrent leur handicap.

Outre cette insuffisance de compétences, excepté les centres et écoles inclusives des associations, les établissements publics ne sont pas tous équipés d'infrastructures adaptées aux besoins des autistes. Ils ne sont pas non plus dotés de personnels suffisamment formés pour les prendre en charge. Faute de statistiques, nous n'avons pas pu obtenir une liste des établissements respectant les conditions fixées par les textes en vigueur pour l'accueil et l'éducation des autistes. Nos recherches ont montré que seules l'école primaire publique Wemtenga C, l'école primaire privée Bangré I et l'école maternelle privée de l'ABAPE sont équipées et disposent d'enseignants et d'assistants habilités à prendre en charge l'éducation des autistes dans la ville de Ouagadougou. Il est évident que ces écoles inclusives n'arrivent pas à satisfaire la demande, faute de moyens pour acquérir des espaces et matériels adéquats. La vulgarisation des textes et la sensibilisation des parents, enseignants, camarades, frères et sœurs des autistes ne sont pas

régulières ni suffisamment efficaces, vu le rejet dont ces derniers sont souvent victimes de la part de leurs proches, qui devraient pourtant être leurs plus grands soutiens.

Ibrahim Zoungrana donne un autre exemple de rejet d'un autiste :

> *« Un de nos autistes du centre a couru pour entrer dans une des classes de l'école primaire Paspanga D, qui se trouve dans la même cour que notre centre. Les élèves de Paspanga D se sont affolés, chacun cherchant à s'éloigner. J'ai dû m'y rendre pour calmer la situation. »* (Entretien du 07/06/2024)

Vu la proximité du centre de 3A avec l'école Paspanga D, on aurait pu s'attendre à ce que les enseignants de cet établissement ordinaire sensibilisent leurs élèves sur la solidarité africaine pour éviter ce genre de panique, qui a failli causer des blessures parmi les élèves. Si la cohabitation entre le centre et l'école avait dépassé le cadre géographique pour devenir une collaboration et une complémentarité, permettant un aménagement de l'école et sa dotation en ressources humaines et matérielles appropriées pour prendre en charge l'éducation des autistes, ce genre d'incident aurait eu moins de chances de se produire. Cette ignorance de l'autisme, qui engendre le rejet des personnes autistes, est à l'origine d'une représentation erronée du TSA et des individus qui en souffrent. La SNDEI met en évidence une perception sociale négative du handicap en général, qui l'associe à « *une malédiction, un châtiment pour un péché commis* » (2018-2022). On constate donc que ce sont les parents ayant un certain niveau d'instruction scolaire qui prennent conscience du TSA de leurs enfants et les confient à des professionnels. La sensibilisation de toute la famille est nécessaire pour éviter « *une souffrance émotionnelle des parents et une insécurité interne des enfants non TSA* », comme l'a souligné Sébastien Yougbaré (2018).

À ce facteur intellectuel s'ajoute la classe sociale des parents, qui peut être source de motivation ou de démotivation quant à l'envoi de leurs enfants autistes dans un centre spécialisé ou même dans une école inclusive. Sans subvention, la scolarité d'un autiste dans un centre privé est coûteuse. Les écoles publiques ne sont pas toutes dotées de ressources humaines, de moyens matériels ou d'infrastructures adaptés pour offrir une éducation adaptée à leur handicap. Andriele Morais de Santana et al. estiment qu'« *il est nécessaire de procéder à des adaptations continues dans l'établissement d'enseignement afin de permettre le développement des enfants atteints de TSA, en valorisant leur potentiel* » (2020).

4. Discussion

La présente étude a pour objectif de dresser un bilan exhaustif de l'intégration des facteurs sociaux dans les interventions éducatives destinées aux personnes atteintes de troubles du spectre autistique (TSA) au Burkina

Faso. La problématique de la prise en compte des déterminants sociaux dans l'éducation des personnes autistes est abordée à travers l'exploration de la question de recherche suivante : quel est l'état des lieux de l'intégration des déterminants sociaux dans les actions éducatives ciblant les personnes autistes au Burkina Faso ?

L'hypothèse de recherche formulée pour répondre à cette question postule que l'intégration des déterminants sociaux dans les interventions éducatives en faveur des personnes atteintes de TSA au Burkina Faso se heurte encore à des obstacles significatifs. L'objectif de cette étude a été pleinement atteint, car l'investigation a permis de mettre en lumière à la fois les facilitateurs et les obstacles rencontrés dans l'éducation des personnes autistes. L'hypothèse de recherche a été confirmée : malgré les progrès réalisés dans la prise en compte des spécificités des autistes dans l'éducation au Burkina Faso, des insuffisances persistent au niveau des textes législatifs et de leur application.

En plus de contribuer à une meilleure connaissance des mesures et des actions entreprises dans le domaine de l'éducation inclusive au Burkina Faso, ce travail révèle les failles du dispositif actuel et les lacunes dans son exploitation. C'est pourquoi cette étude revêt un double intérêt, à la fois scientifique et pratique. Elle ouvre des perspectives pour de nouvelles recherches orientées vers la résolution des obstacles identifiés. En outre, cet article se positionne comme un document de référence en matière de bilan de l'éducation inclusive au profit des autistes et d'information sur le cadre juridique et organisationnel en la matière.

Sans prétendre être un manuel technique destiné aux professionnels de la prise en charge des autistes, il offre aux acteurs de l'éducation inclusive ainsi qu'aux proches des personnes atteintes de TSA des informations essentielles qui pourraient les orienter vers des sources plus spécialisées. Certes, savoir que la prise en charge d'un élève autiste peut se faire aussi bien dans un centre spécialisé, dans une école ordinaire adaptée que dans un cadre familial n'est qu'un début. Cependant, cette prise de conscience peut être le point de départ d'un engagement plus profond en faveur du recours aux services de professionnels de l'éducation spécialisée.

Avec un taux de prévalence du handicap de 1,1 % au sein de la population âgée de 5 ans ou plus (RGPH 2019), on peut affirmer sans exagération que l'absence de statistiques désagrégées sur les types spécifiques de handicaps au Burkina Faso représente une lacune à la fois politique et technique, qu'il est urgent de combler. Dans la typologie du 5e Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH) de 2019, les volets "mémoire/concentration" et "communication" peuvent inclure des informations pertinentes pour les personnes autistes. Toutefois, ces catégories ne suffisent pas pour appréhender pleinement les particularités

du TSA, notamment le déficit d'interaction sociale, qui influence largement d'autres compétences.

La principale limitation de cette étude réside justement dans cette carence de données diversifiées sur les autistes burkinabè. Il est, par exemple, impossible d'établir la prévalence annuelle des cas de TSA dans la population ou, à défaut, de connaître le nombre exact d'autistes scolarisables, ce qui complique l'évaluation des efforts consentis pour leur éducation. Un travail conséquent reste à accomplir en matière de collecte de données statistiques, tant sur le nombre d'autistes, tous âges et statuts sociaux confondus, que sur le nombre de structures de prise en charge et d'établissements scolaires répondant aux conditions nécessaires pour l'éducation des autistes.

Tahirou Traoré, coordonnateur de la Coalition Nationale pour l'Éducation Pour Tous (CN/EPT), structure chargée de dresser l'état des lieux de la mise en œuvre de l'éducation inclusive, souligne à juste titre la nécessité de

> « renforcer les capacités des acteurs de l'éducation dans la collecte de *données* sur les enfants handicapés et plaider auprès du MENAPLN pour la prise en compte des spécificités des enfants autistes dans les annuaires statistiques ». (Entretien du 18/06/2024)

Une telle démarche nécessitera probablement une augmentation de la part du budget national dédiée à l'éducation inclusive, d'autant plus que celle-ci a été affectée par une réduction conséquente d'environ 60 % du budget alloué à l'éducation de base. Sur un montant total de 1 168 234 000 FCFA destiné aux activités de la DPEIEFG, seulement 18 % de ce budget étaient consacrés à l'éducation des élèves handicapés (CN-EPT/BF, avril 2022).

5. Conclusion

L'expérience du Burkina Faso en matière de promotion de l'éducation inclusive pour les personnes autistes se distingue par l'existence de textes législatifs et de structures dédiées, qui représentent des acquis majeurs. Bien que le cadre juridique et institutionnel soit perfectible, sa mise en œuvre a conduit à des avancées notables dans la prise en compte des déterminants sociaux dans l'éducation des autistes. Tous les textes législatifs et réglementaires nécessaires pour appliquer les orientations des conventions et déclarations internationales, ainsi que des documents stratégiques nationaux, ont été adoptés. Leur application est visible sur le terrain, bien qu'elle puisse être appréciée de manière variable.

Cependant, ces textes nécessitent une vulgarisation plus large et une application plus rigoureuse. Les réticences à accepter les autistes dans les établissements ordinaires, qui ne sont pas suffisamment adaptés à leurs besoins, et les préjugés qui contribuent à leur exclusion, illustrent bien les obstacles persistants. L'hypothèse de cette recherche, qui soutient que

l'inclusion des autistes dans l'éducation au Burkina Faso rencontre encore des obstacles significatifs, est ainsi confirmée. Pascaline Kafando fait une observation similaire en affirmant que « les dispositifs éducatifs non adaptés mis en place dans les écoles ordinaires constituent un frein à la continuité des actions mises en œuvre par le centre ABAPE pour l'éducation inclusive » (2021).

La Stratégie nationale de développement de l'éducation inclusive, censée orienter et coordonner les actions, a expiré en 2022. La future stratégie, dont la finalisation tarde, doit se concentrer sur plusieurs aspects cruciaux : sensibilisation, formation des enseignants, adaptation des infrastructures, acquisition de matériels adéquats, et élaboration de statistiques plus fiables et détaillées pour mieux prendre en compte les spécificités des différents types de handicaps.

Ainsi, en plus de l'urgence de renforcer la surveillance citoyenne sur le respect des textes, la maîtrise des statistiques en matière d'éducation inclusive constitue un défi important. Les données chiffrées sont essentielles pour la prise de décision, la planification et l'action. L'incapacité à déterminer avec précision le nombre d'autistes au Burkina Faso et le nombre d'enfants en âge scolaire représente un handicap stratégique dans l'élaboration de politiques efficaces. Pour honorer les engagements internationaux et nationaux visant à garantir une éducation accessible à tous les Burkinabè sans exception, il est crucial de surmonter ces défis statistiques.

4. Remerciements

Tous nos remerciements s'adressent à tous les acteurs étatiques et associatifs qui ont généreusement consacré leur temps pour répondre à nos questions, nous fournir des informations et des documents, sans lesquels les lignes du présent papier n'auraient pas pu être tracées. Nous tenons particulièrement à exprimer notre gratitude aux responsables de l'ABAPE, de 3A, de la CN/EPT et de la DPEIEFG.

5. Bibliographie

Arrêté n° 2023-130 portant mesures spécifiques en faveur des candidats handicapés lors des examens et concours au Burkina Faso. (2023).

Autisme.qc.ca. (n.d.). *Autisme,* Disponible à l'adresse suivant : https://autisme.qc.ca

Cinquième recensement général de la population et de l'habitation du Burkina Faso, 2019. (2019).

CN-EPT/BF. (2022). *État des lieux de la prise en compte de l'éducation inclusive dans les plans d'actions et budgets 2022 du MENAPLN dans le contexte de situation d'urgence*.

Constitution burkinabè de 1991. (1991).

Convention internationale relative aux Droits des Personnes Handicapées (CDPH) – 2006, ratifiée par le Burkina Faso le 23 juillet 2009.

Déclaration mondiale sur l'Education Pour Tous (EPT) adoptée à la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous : Répondre aux besoins éducatifs fondamentaux, Jomtien, Thaïlande, 5-9 mars 1990.

Décret n° 2012-828/PRES/PM/MASSN/MEF/MS/MENA/MESS du 22 octobre 2012 portant adoption de mesures sociales en faveur des personnes handicapées en matière de santé et d'éducation.

Fillol, A., Bonnet, E., Bassolé, J., & Ridde, V. (2016). L'autopsie sociale pour étudier les déterminants sociaux des accidents de la circulation et des traumatismes associés au Burkina Faso. *Colloque Santé et Société / Revue d'Épidémiologie et de Santé Publique, 64*, 97-110.

Fillol, A., Bonnet, E., Bassolé, J., Lechat, L., Djiguindé, A., Rouamba, G., & Ridde, V. (2016). Équité et déterminants sociaux des accidents de la circulation à Ouagadougou, Burkina Faso. *Santé Publique, 28*(6), 665-675. https://doi.org/10.3917/spub.165.0665

Kafando, P. (2021). *Intégration scolaire des enfants vivant avec un trouble autistique à travers l'expérience de l'ABAPE (Association Burkinabè d'Accompagnement psychologique et d'Aide à l'Enfance)* [Mémoire de master, Université Thomas Sankara].

Loi n°012-2010/AN du 1er avril 2010 portant protection et promotion des droits des personnes handicapées. (2010).

Loi n°013-2007/AN du 30 juillet 2007 portant loi d'orientation de l'éducation. (2007).

Niya, G. S.-P. (2018). Intégration scolaire d'enfants vivant avec l'autisme à travers l'expérience de l'association burkinabè d'accompagnement psychologique et d'aide à l'enfance. *Particip'Action, 10*.

Organisation des Nations Unies. (1948). *Déclaration universelle des droits de l'homme*.

Pamtaba, B. (2015). *L'apport de l'éducation pour le bien-être social des enfants en situation du handicap mental : Cas des enfants autistes du centre ABAPE, Ouagadougou* [Mémoire de master, Université Ouaga II].

Selmi, F. (2014). La fratrie de l'enfant autiste. *Enfances & Psy, 62*(1), 152-162. Éditions Érès. https://doi.org/10.3917/ep.062.0152

Stratégie nationale de développement de l'éducation inclusive (SNDEI) au Burkina Faso 2018-2022. (2018).

Yougbaré, S. (2018). Style d'attachement de la fratrie d'enfants atteints du trouble du spectre de l'autisme à Ouagadougou. *Cahiers Ivoiriens de Psychologie, 9*, 7-27.